

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES****COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS****Trente-huitième session, Centre international de conférences de Genève****Genève, Suisse, 6-11 juillet 2015****REVITALISATION DES COMITÉS DE COORDINATION FAO/OMS****Généralités**

1. Les comités régionaux de coordination FAO/OMS soutiennent l'échange d'informations et le dialogue (voir leur mandat à l'annexe 1). Tous les deux ans, les comités régionaux de coordination donnent aux spécialistes partageant les mêmes intérêts la possibilité de se réunir pour se pencher sur des questions de sécurité sanitaire des aliments et de commerce des denrées alimentaires intéressant leur région. Dans la structure du Codex, les comités régionaux de coordination assurent le lien entre la Commission du Codex Alimentarius et les comités techniques et les régions afin de garantir que le Codex conduit la politique mondiale en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et tient également compte des besoins nationaux et régionaux.

2. Outre qu'ils offrent des possibilités uniques pour la région, les comités régionaux de coordination sont une tribune utile permettant à la FAO et à l'OMS de dialoguer avec les pays, et d'examiner les besoins et les enjeux prioritaires qui, par la suite, contribueront à la planification et au suivi de leurs activités sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments dans les régions. Jusqu'en 2005, la FAO et l'OMS ont organisé une série de conférences régionales sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Depuis leur interruption, les comités régionaux de coordination constituent une tribune régulière où la FAO, l'OMS et les pays peuvent examiner les questions de sécurité sanitaire des aliments.

3. Outre les nombreuses occasions d'échanges et d'activités régionales, il a aussi été reconnu que de nouvelles améliorations sont possibles. Les comités régionaux de coordination ne sont pas restés inactifs, des changements et des améliorations ont eu lieu, mais ils ont parfois suivi des voies et des approches différentes.

4. Pour aborder ces questions, le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS ont présenté un document à tous les comités régionaux de coordination afin d'examiner comment ils peuvent s'adapter au mieux aux défis et aux possibilités actuels tout en veillant à optimiser les ressources et le temps considérables investis pour assurer leur fonctionnement. Le document¹ visait à stimuler le débat sur l'avenir des comités régionaux de coordination et à s'accorder sur de futures mesures concrètes, notamment: i) les comités régionaux de coordination en tant que tribunes pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments: alignement des ordres du jour de ces comités; ii) plateforme pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments; iii) identification des besoins et des priorités dans les régions (anciens et nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments); et iv) planification stratégique régionale.

5. Au moment de la rédaction du présent document (mai 2015), le document avait été présenté à cinq des six comités de FAO/OMS de coordination (énumérés ci-après)², à savoir:

- Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (treizième session), Kokopo (Papouasie-Nouvelle-Guinée), 23-26 septembre 2014;
- Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (vingt-neuvième session), La Haye (Pays-Bas), 30 septembre - 3 octobre 2014);

¹ «Revitalisation des comités régionaux de coordination FAO/OMS - propositions sur le renforcement du rôle et de la plate-forme des comités régionaux de coordination» a été inscrit au point 4 de l'ordre du jour des six comités régionaux de coordination.

² La réunion du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient, prévue initialement en février 2015, a été reportée au 1-5 juin 2015. Pour ce qui concerne les conclusions des débats au CCNEA, prière de consulter le document REP15/NEA qui sera publié peu de temps après la réunion.

- Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (dix-neuvième session), Tokyo (Japon), 3-7 novembre 2014);
- Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) (dix-neuvième session), San José (Costa Rica), 10-14 novembre 2014;
- Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (vingt et unième session), Yaoundé (Cameroun) 27-30 janvier 2015).

6. Le présent document analyse les conclusions des débats menés au sein des comités régionaux de coordination et formule un ensemble de recommandations sur les prochaines étapes à suivre pour revitaliser ces comités.

Analyse des débats dans les comités FAO/OMS de coordination régionale

7. On trouvera ci-après une analyse des débats qui ont eu lieu au sein des comités régionaux de coordination (on trouvera à l'annexe 2 les extraits pertinents des rapports des cinq comités).

Débat général

8. Le document a fait l'objet d'un débat général au sein de trois comités (CCNASWP, CCASIA et CCLAC), où il a été accueilli comme un moyen approprié de renforcer l'efficacité des comités à l'appui des objectifs du Codex, de la FAO et de l'OMS et des pays visant à améliorer les systèmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.

I. Les comités régionaux de coordination en tant que tribunes pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments: alignement des ordres du jour des comités

9. La proposition vise à ce que les ordres du jour des comités soient autant que possible alignés les uns sur les autres et axés sur les priorités du Codex et de la région. Les ordres du jour comprendraient les points permanents suivants: a) Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région; b) Discours-programme et débat sur la question régionale des priorités et des défis communs à relever; c) Suivi du Plan stratégique du Codex; d) Normes alimentaires dans la région. Le débat sur le point b) servira aussi à faire plus largement connaître les questions de sécurité sanitaire des aliments et à susciter un soutien politique plus important.

10. Les cinq comités ont dans l'ensemble soutenu l'alignement des ordres du jour mais ont noté qu'il fallait conserver une certaine souplesse et ne pas empêcher les comités régionaux de coordination d'aborder les questions intéressant la région.

11. D'autres points ont été suggérés, notamment: sécurité alimentaire, information sur les nouveaux produits, et activités concernant la région. Le CCLAC a estimé qu'il lui fallait conserver sa capacité d'adopter des positions régionales.

II. Plateforme pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments

12. Cette proposition a pour but d'améliorer le partage d'informations au niveau régional en remplaçant la lettre circulaire des comités régionaux de coordination par un système de collecte de données et d'informations en ligne, intégré dans le site web du Codex, ce qui donnerait aux pays la possibilité de fournir des données et des informations de façon continue et donc laisserait davantage de souplesse aux points de contacts nationaux pour soumettre des données.

13. Les comités régionaux ont soutenu l'élaboration d'un système en ligne qui permettrait de collecter et de partager de manière plus systématique l'information entre les pays. Il a été noté que la plateforme devait être élaborée en tenant compte des mécanismes existants et de l'expérience acquise à l'occasion d'activités analogues.

14. La FAO et l'OMS ont présenté une proposition en vue de la collecte d'informations sur le contrôle exercé par l'État en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments³ qui n'a pas été examinée de manière détaillée. Aucune conclusion finale n'a été dégagée parmi les comités régionaux de coordination sur l'information à collecter, mais il a été noté que le type d'information demandée devait s'inspirer des questions posées dans la lettre circulaire, et sur la durabilité et l'accessibilité du système en ligne. La faisabilité pour le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS d'analyser l'information doit aussi être prise en compte.

³ CCNASWP13 /CRD6 (Modèle proposé pour la collecte d'informations sur le contrôle exercé par l'État en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments).

III. Identification des besoins et des priorités dans les régions (anciens et nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments)

15. Cette proposition vise à améliorer le processus d'établissement des priorités régionales grâce à un mécanisme permettant d'identifier plus facilement et de mieux comprendre les besoins et les priorités aux niveaux régional et national afin de les intégrer dans le processus mondial du Codex. Il s'agit notamment de l'identification des nouveaux enjeux et de l'analyse à un stade précoce des besoins dans le contexte du Codex. Cette proposition est liée à la proposition II, car elles s'appuient toutes deux sur l'élaboration d'un mécanisme plus efficient et plus durable pour collecter, partager et analyser les données et l'information.

16. Cette proposition a été examinée de manière séparée de manière détaillée par le CCNASWP et le CCASIA, tandis qu'elle a été associée à la proposition II dans les débats des autres comités régionaux de coordination. Un soutien s'est exprimé en faveur de l'élaboration d'une plateforme en ligne pour collecter cette information. Il a été noté que l'information relative aux besoins et aux priorités des pays pourrait aussi inclure les questions ayant trait au commerce des denrées alimentaires (CCASIA) et que l'utilisation de la lettre circulaire pouvait être suspendue jusqu'à ce qu'un mécanisme de remplacement soit trouvé (CCNASWP).

IV. Planification stratégique régionale

17. La proposition tend à ce que les comités régionaux de coordination centrent leur action sur la mise en œuvre du Plan stratégique mondial du Codex et non sur celle de leur propre plan stratégique régional, étant donné que ces comités sont consultés pendant l'élaboration du Plan stratégique mondial du Codex et que les questions régionales sont prises en compte. Lorsque des plans stratégiques régionaux existent⁴, ils doivent être cohérents, complémentaires par rapport au Plan stratégique mondial du Codex et se dérouler durant la même période.

18. Les comités régionaux de coordination sont convenus qu'il fallait assurer la cohérence et la complémentarité des plans stratégiques régionaux avec le Plan stratégique mondial du Codex. La plupart des comités régionaux de coordination estiment que les plans stratégiques régionaux sont utiles aux pays de la région pour planifier et appuyer les activités, notamment la mobilisation des ressources, au niveau national et régional. Le CCLAC a noté que les plans stratégiques régionaux permettaient d'inclure des questions spécifiques sans rapport avec le Plan stratégique mondial. Le CCASIA a estimé qu'un plan stratégique régional n'était peut-être pas nécessaire étant donné que les comités régionaux appuyaient et contribuaient à la mise en œuvre du Plan stratégique mondial.

Conclusion

19. Les propositions tendant à revitaliser les comités régionaux de coordination ont été dans l'ensemble accueillies favorablement et soutenues. Les comités régionaux de coordination sont convenus que les ordres du jour devaient être alignés, notant qu'il fallait davantage de débats et d'expériences afin de mieux définir la portée et l'objet des points permanents.

20. Les comités régionaux de coordination sont aussi convenus d'utiliser une plateforme en ligne plutôt que les lettres circulaires pour collecter des données et partager l'information entre les pays. Des questions ont été soulevées concernant les points suivants: les informations et les données qui doivent être collectées et partagées (par exemple, données sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments; utilisation des normes du Codex; participation des consommateurs aux travaux relatifs aux normes alimentaires; question concernant la région); l'objet et l'utilisation de l'information collectée; la manière dont l'information va être analysée; et la durabilité du système. On trouvera à l'annexe 3 un projet révisé de modèle pour la collecte d'informations sur le contrôle exercé par l'État en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.

21. Enfin, les comités régionaux de coordination sont convenus qu'il fallait assurer la cohérence et la complémentarité des plans stratégiques régionaux avec le Plan stratégique mondial du Codex. Il est apparu que la participation des comités régionaux de coordination à un stade plus précoce de l'élaboration du Plan stratégique mondial permettrait d'assurer que les questions et les spécificités des régions sont prises en compte. Les plans stratégiques régionaux seraient alors inutiles puisque les comités régionaux de coordination pourraient contribuer directement à la mise en œuvre et au suivi du Plan stratégique mondial tout en abordant les questions régionales.

⁴ Actuellement, le CCAFRICA, le CCASIA, le CCEURO, le CCLAC et le CCNASWP ont élaboré leur propre plan stratégique régional ou sont en train de le faire.

Recommandation

22. Recommandations adressées à la Commission:

I. Les comités régionaux de coordination en tant que tribunes pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments: alignement des ordres du jour des comités

- Approuver l'ordre du jour commun (annexe 4), qui servira de base aux ordres du jour du prochain cycle (2016-2017) de réunions des comités régionaux de coordination régionale;
- Demander aux coordinateurs régionaux de formuler des recommandations sur les sujets à traiter dans le discours-programme sur les questions prioritaires dans la région.

II. Plateforme pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments

- Demander à la FAO et à l'OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex:
 - o d'établir un prototype de plateforme pour le partage de l'information;
 - o d'élaborer un ensemble de questions sur les systèmes de contrôle des aliments et sur les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments qui seront utilisées à titre d'essai pendant le prochain cycle (2016-2017) de réunions des comités régionaux de coordination;
 - o de préparer une analyse de l'information recueillie pour présentation lors du prochain cycle de réunions des comités régionaux de coordination.

III. Identification des besoins et des priorités dans les régions (anciens et nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments)

- Demander à la FAO et à l'OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex et les coordonnateurs régionaux:
 - o d'élaborer un ensemble de questions sur les besoins et les priorités dans les régions;
 - o de préparer une analyse de l'information recueillie pour présentation lors du prochain cycle de réunions des comités régionaux de coordination.

IV. Planification stratégique régionale

- Demander aux comités régionaux de coordination de fournir des premiers intrants en vue du prochain processus de planification stratégique du Codex.

Annexe 1**Mandat des comités régionaux de coordination (Manuel de procédure du Codex)**

- a) Identifier les problèmes et les besoins de la région concernant les normes et les systèmes de contrôle des aliments;
- b) Encourager au sein du Comité les contacts en vue de l'échange réciproque de renseignements sur les initiatives proposées en matière de réglementation et les problèmes liés au contrôle des aliments et favoriser le renforcement des infrastructures de contrôle alimentaire;
- c) Recommander à la Commission d'élaborer des normes mondiales pour des produits intéressant la région, y compris des produits qui, de l'avis du Comité, auront à l'avenir des débouchés internationaux potentiels;
- d) Élaborer des normes régionales pour des produits alimentaires entrant exclusivement ou presque exclusivement dans le commerce intrarégional;
- e) Appeler l'attention de la Commission sur les aspects de ses travaux qui présentent une importance particulière pour la région;
- f) Favoriser la coordination de toutes les activités de normalisation alimentaire entreprises par des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales dans la région;
- g) Exercer les fonctions générales de coordination pour la région et s'acquitter de toute autre tâche que peut lui confier la Commission;
- h) Favoriser l'utilisation par les membres des normes Codex et des textes apparentés.

Annexe 2

Extraits des débats et des décisions des cinq comités régionaux de coordination⁵**Débat général****CCNASWP (treizième session)**

Des délégations ont appuyé la revitalisation des comités régionaux de coordination qui permettra de renforcer l'engagement des pays, de maximiser l'utilisation des ressources, de débattre de questions intéressant la région et d'appliquer les normes Codex. Des délégations ont noté que le document préparé était opportun, offrait une bonne occasion d'analyser les activités des comités régionaux de coordination et d'examiner les possibilités offertes. Il a également été fait observer que le débat au sein des comités régionaux de coordination ne devrait pas ignorer la spécificité du CCNASWP, ni être trop ambitieux et que les méthodes de travail des comités régionaux devraient tirer parti des progrès des technologies.

Conclusion

Le Comité est convenu de la nécessité de revitaliser les comités régionaux de coordination afin d'améliorer leur efficacité dans la réalisation des buts régionaux et mondiaux du Codex, de la FAO, de l'OMS et des pays concernant les systèmes de sécurité sanitaire des aliments, le commerce des denrées alimentaires, l'information des consommateurs ainsi que l'alimentation et la nutrition.

CCASIA (dix-neuvième session)

Les délégations se sont exprimées en faveur de la revitalisation des comités régionaux de coordination. Elles ont noté que le moment était venu d'aborder la question et de trouver des moyens pour les comités régionaux de coordination de travailler plus efficacement pour atteindre leur objectif, c'est-à-dire faire en sorte que les travaux du Codex répondent au besoin de la région et rassembler des professionnels de toute la région pour examiner les questions de qualité et de sécurité sanitaire des aliments. Elles ont souligné qu'il convenait que les comités régionaux de coordination définissent et mettent en place des mécanismes pour faciliter l'échange d'information et la production, la collecte et la soumission de données scientifiques et examiner des questions intéressant la région.

Conclusion

Le Comité est convenu de la nécessité de revitaliser les comités régionaux de coordination afin de renforcer leur capacité d'atteindre les buts tant régionaux que mondiaux du Codex, de la FAO, de l'OMS et des pays en matière de sécurité sanitaire des aliments et de commerce des denrées alimentaires, et de partager l'information sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments ainsi que des données scientifiques à l'appui des travaux du Codex.

CCLAC (dix-neuvième session)

Les propositions ont emporté l'adhésion générale. Toutefois, certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que le libellé du texte concernant les positions régionales pouvait limiter la liberté des comités régionaux de coordination quant à l'élaboration de telles positions – prérogative qui avait été confirmée par le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP). Elles ont souligné que l'objectif n'était pas d'entraver les débats au sein des comités mondiaux ni de la Commission mais plutôt de permettre à tous les membres de la région de faire entendre leur voix dans ces enceintes.

Conclusion

Le Comité s'est déclaré favorable à l'idée générale contenue dans la proposition de la FAO et de l'OMS qui concernait la revitalisation des comités régionaux de coordination.

CCAFRICA (vingt et unième session)

--

I. Les comités régionaux de coordination en tant que tribunes pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments; alignement des comités

a) Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région; b) Discours-programme et débat sur la question régionale des priorités et des défis communs à relever; c) Suivi du Plan stratégique du Codex; d) Normes alimentaires dans la région.

⁵ REP15/NASWP paragraphes 16-27; REP15/EURO paragraphes 15-30; REP15/ASIA paragraphes 22-35; REP15/LAC paragraphes 27-44; REP15/AFRICA paragraphes 26-37.

CCNASWP (dix-neuvième session)

Les délégations ont appuyé la proposition d'aligner l'ordre du jour des six comités régionaux de coordination, afin de pouvoir comparer leurs débats et leurs activités. Toutefois, des délégations ont mis l'accent sur la nécessité que les ordres du jour des comités régionaux prévoient l'examen de questions régionales spécifiques.

Une organisation présente en tant qu'observateur a estimé que l'ordre du jour et les travaux des comités régionaux de coordination devraient prévoir un dialogue entre les membres et les observateurs auprès du Codex.

Les délégations ont appuyé les points de l'ordre du jour retenus de concert mais ont appelé à la prudence au sujet des mécanismes de collecte de l'information, qui ne devraient pas entraîner une charge de travail supplémentaire pour les pays. Il a également été mentionné que les données devraient être collectées en temps opportun pour qu'elles puissent être analysées, ce qui contribuera à un débat plus éclairé au sein des comités régionaux de coordination.

Conclusion

Le Comité a appuyé la proposition d'harmoniser l'ordre du jour des six comités régionaux de coordination et a jugé acceptables les points communs identifiés tout en précisant que les spécificités du CCNASWP ne devaient pas se perdre au cours du processus.

CCEURO (vingt-neuvième session)

Le Comité est convenu que l'incorporation de points permanents communs permettrait de collecter des informations auprès des comités régionaux de coordination et de les analyser de manière systématique et équivalente, ce qui serait utile au Codex, à la FAO et à l'OMS dans l'élaboration de leur stratégies concernant les besoins en matière d'établissement de normes alimentaires et de renforcement des capacités dans le domaine de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments.

Le Comité a noté que les propositions 3.1.1⁶ (Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région); 3.1.3 (Suivi du Plan stratégique du Codex); et 3.1.4 (Normes alimentaires dans la région) constituaient déjà des points permanents de l'ordre du jour des comités régionaux de coordination. Le Comité a aussi noté que la proposition 3.1.2 (Discours-programme et débat sur la question régionale des priorités et des défis communs à relever) était un nouveau point inscrit pour examen à l'ordre du jour des comités régionaux de coordination.

Conclusion

Le Comité a approuvé l'alignement de l'ordre du jour provisoire des comités régionaux de coordination tout en notant que cela ne devait pas empêcher l'incorporation de points intéressants spécifiquement la région le cas échéant.

Le Comité est convenu d'inscrire les propositions 3.1.1 à 3.1.4 en tant que points permanents de l'ordre du jour des comités régionaux de coordination. Le Comité a noté que la manière de procéder, en particulier pour ce qui concerne les propositions 3.1.1 et 3.1.4, ferait l'objet de débats ou d'améliorations au cours des prochaines réunions des comités régionaux de coordination.

CCASIA (dix-neuvième session)

Les délégations ont appuyé la proposition d'aligner l'ordre du jour des six comités régionaux de coordination car cela pourrait contribuer à renforcer les comités. Des délégations ont noté que l'ordre du jour des comités régionaux de coordination ne devrait pas se limiter à des thèmes liés à la sécurité sanitaire des aliments ni à la facilitation du commerce mais en inclure d'autres, par exemple l'impact du commerce international et de la sécurité sanitaire des aliments sur la sécurité alimentaire et l'importance de la sécurité sanitaire des aliments en tant que partie intégrante de la sécurité sanitaire, l'information sur les nouveaux produits en cours d'élaboration et les exigences concernant la qualité des aliments. Notant la dimension de la région Asie (qui abrite 60 pour cent de la population mondiale) et sa diversité, les délégations ont insisté sur la nécessité de traiter avec une certaine souplesse les points de l'ordre du jour afin de permettre aux comités régionaux de coordination d'aborder des questions régionales spécifiques. Il a également été noté que le thème de l'allocation liminaire devrait porter sur des questions spécifiques avancées par la région, et que les comités régionaux de coordination devraient tenir compte des travaux du Codex concernant la région.

⁶ *Note du Secrétariat*: les «propositions 3.1.1 – 3.1.4» de la présente annexe correspondent aux «propositions I(a)-(d)» du paragraphe 4.

Conclusion

Le Comité a soutenu la proposition d'harmoniser l'ordre du jour des six comités régionaux de coordination tout en notant qu'une certaine souplesse était nécessaire dans le choix des points de l'ordre du jour; il a aussi reconnu que les points de l'ordre du jour devaient avoir un champ d'action et un but précis et que les comités régionaux de coordination devraient se pencher sur des questions spécifiques à la région; il a par ailleurs proposé d'élargir le champ d'action des comités régionaux de coordination afin d'inclure des thèmes tels que la sécurité alimentaire et des informations sur de nouveaux produits.

CCLAC (dix-neuvième session)

Les délégations étaient d'avis qu'il faudrait, à cet égard, ajouter un point permanent à l'ordre du jour du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Une délégation a fait remarquer que la proposition ne tenait pas compte de la nécessité de traiter des points qui dépassaient le cadre des normes relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, comme les points d'ordre général ou de procédure, et que cette liberté était importante en ce qu'elle permettait au Comité de débattre de points présentant un intérêt particulier et de les accepter ou non.

S'agissant de l'orateur principal, une délégation s'interrogeait sur le choix de cet intervenant et sur le rôle du coordonnateur régional.

Conclusion

Le Comité:

- était d'avis qu'il fallait maintenir les questions présentant un intérêt pour la région à son ordre du jour, et conserver sa capacité d'adopter des positions régionales.
- est convenu d'ajouter un point intitulé «activités du Codex pertinentes pour la région» à son ordre du jour.

AFRICA (vingt et unième session)

Le Comité a approuvé les points présentés au titre de la proposition 3.1 comme points permanents à l'ordre du jour.

II. Plateforme pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments

a) Plateforme en ligne pour collecter et diffuser des données pertinentes sur les pays

CCNASWP (dix-neuvième session)

Les délégations ont reconnu l'importance et l'utilité de continuer à échanger des informations sur les systèmes de contrôle des aliments, en particulier, pour appuyer les efforts continus menés par les pays afin de renforcer leurs systèmes. En examinant le document de séance CRD6, les délégations sont convenues que plus de temps était nécessaire pour examiner le type d'information échangées. Pour ce faire, on se penchera sur la manière dont cette information sera utilisée et analysée. Les délégations étaient d'avis qu'il était prématuré de mettre au point un mécanisme pour recueillir des informations et que cela sera expliqué à mesure que le débat avancera.

Le Comité est convenu que le débat continu sur le type d'information à partager sur les systèmes de contrôle des aliments et les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments devait tenir compte des travaux menés actuellement par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) sur la charge de travail que représente les nombreux questionnaires adressés aux pays exportateurs.

Conclusion

Le Comité a exprimé son soutien à l'échange d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments mais a jugé qu'il fallait encore réfléchir sur le type d'information à collecter, le but et le dispositif de collecte.

CCEURO (vingt-neuvième session)

Les délégations ont reconnu que la collecte et l'échange d'informations sur la législation alimentaire et sur les systèmes de contrôle des aliments étaient importants pour identifier les besoins et définir les problèmes concernant l'établissement des normes alimentaires et le renforcement des capacités dans le domaine de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments; noté que le processus de mise à jour de cette information devait être clair, c'est-à-dire dès que de nouvelles informations sont disponibles ou dans des délais précis, de sorte que les usagers soient au courant de la validité de l'information au moment du téléchargement; noté que tout système sélectionné devait s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre d'autres activités analogues

menées au niveau régional ou national et de l'information déjà disponible; noté que la performance des systèmes de contrôle alimentaire était une information utile mais difficile à mettre en pratique, et que si elle était mesurée il fallait tenir compte des directives et principes en vigueur pour les systèmes de contrôle alimentaire, y compris les autres travaux en cours effectués dans la région (par ex., l'UE), au sein du Codex (par ex., sixième session du CCFICS), de la FAO et de l'OMS; et noté qu'il fallait déterminer les types de données/informations qui étaient pertinents/utiles pour l'analyse, l'évaluation, l'établissement des priorités, la référencement, etc.

Conclusion

Le Comité s'est déclaré favorable au remplacement de la lettre circulaire par des mécanismes plus modernes, par exemple une plateforme en ligne pour le partage de l'information, tout en notant que certaines des analyses envisagées, par exemple la performance des systèmes de contrôle des aliments, pouvaient s'avérer difficiles à réaliser. Le nouveau système doit s'inspirer des mécanismes existants; de l'expérience acquise dans le cadre d'activités semblables; de l'information déjà disponible; et doit garantir que les processus d'actualisation, de synthèse et de communication de l'information soient indiqués. Les types d'informations ou de données à collecter ou analyser, y compris les références de base, les priorités, doivent faire l'objet d'un examen approfondi et être fondés sur les questions formulées dans la lettre circulaire.

CCASIA (dix-neuvième session)

Les délégations ont en général appuyé la proposition de créer une plateforme pour un échange plus efficace d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments pour remplacer la lettre circulaire et ont insisté sur la nécessité de mieux définir le type et le but de la collecte et du partage de l'information avant de créer la plateforme. Néanmoins, les délégations ont noté qu'avant de prendre une décision, il fallait se pencher sur certains aspects importants, notamment: le type d'information; l'analyse de l'information partagée; la question de savoir si la plateforme jouera un rôle décisif en permettant un débat plus éclairé au sein des comités régionaux de coordination; la durabilité opérationnelle (par exemple qui va gérer, qui aura accès) et technique (par exemple le type et la qualité des informations et des données) de la plateforme; but de l'information; accessibilité du réseau (est-il ouvert à tous, aux gouvernements ou seulement à la FAO/OMS); possibilité d'obtenir des contributions de la part d'organisations autres que les pays membres; les pays sont-ils prêts à partager des données; la mise au point de mécanismes pour mettre à jour et suivre l'information; examen du rôle et des responsabilités du Coordonnateur régional concernant la collecte de l'information; un modèle uniforme pour la soumission de l'information faciliterait la présentation et l'analyse de l'information.

Une organisation présente en tant qu'observateur a noté que le mécanisme actuel de collecte de l'information a été conçu pour recueillir des informations auprès des gouvernements des États Membres et qu'un tel mécanisme pourrait être utile aux comités régionaux de coordination pour recueillir des informations pertinentes auprès des membres et des observateurs.

Conclusion

Le Comité s'est dit favorable à la mise en place d'une plateforme qui aidera à collecter et à partager l'information sur les systèmes de contrôle des aliments de manière plus efficace. Il a toutefois jugé qu'il fallait encore réfléchir sur le but recherché de la plateforme, le type d'information et de données à collecter et à partager, sur sa durabilité et sur qui fournirait des informations et aurait accès à la plateforme.

CCLAC (dix-neuvième session)

S'agissant de la collecte de données, des délégations ont fait observer, tout en encourageant l'efficacité et la modernisation, qu'il conviendrait d'élargir les débats si le Comité avait l'intention de remplacer le système actuel, et ont invité le Secrétariat du Codex à communiquer des renseignements plus détaillés sur la proposition de plateforme en ligne pour la collecte de données.

S'agissant du remplacement des lettres circulaires par une base de données en ligne, la Représentante de l'OMS a précisé qu'il convenait de traiter ce point plus en détail mais que l'idée actuelle consistait à mettre en place une base de données en ligne qui permettrait aux pays d'actualiser constamment les informations sur la situation des systèmes de sécurité sanitaire des aliments, notamment par l'intermédiaire des points de contact nationaux du Codex. Avant les sessions des comités régionaux de coordination, il serait possible de publier une lettre circulaire assortie d'un calendrier de mise à jour. Le Secrétariat du Codex pourrait ensuite rédiger un résumé des informations disponibles, qui serait soumis au débat pendant la réunion.

Conclusion

Le Comité était favorable au remplacement des lettres circulaires par la nouvelle plateforme.

CCAFRICA (vingt et unième session)**Conclusion**

Le Comité a approuvé la mise en place de la plateforme en ligne, qui doit être d'utilisation et d'accès simples et permettre aux points de contact de télécharger facilement les données en continu, de telle sorte que le Secrétariat puisse faire un récapitulatif des données disponibles. Une délégation a noté le défi que représentait pour les membres la mise à jour permanente des données et a proposé de réfléchir à la manière d'inciter les membres à entreprendre une telle activité; elle a proposé que cet élément puisse être pris en considération par le Fonds fiduciaire du Codex comme condition préalable à l'octroi d'un soutien aux pays.

III. Identification des besoins et des priorités dans les régions (anciens et nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments)**CCNASWP (dix-neuvième session)**

Les délégations ont reconnu qu'il s'agissait d'une tâche importante des comités régionaux de coordination et ont souligné la nécessité de réfléchir sur les mécanismes à mettre en place et l'aptitude à identifier les besoins et les priorités. Il a été observé qu'il existe des opportunités grâce à des échanges d'informations plus intenses et aux liens instaurés avec d'autres organisations et tribunes internationales. Il a aussi été demandé aux délégations si des mécanismes autres que les lettres circulaires seraient plus utiles au but recherché et le besoin a été souligné d'un processus clair permettant de définir les questions à débattre. À cet égard, les délégations ont noté le processus proposé pour identifier les domaines d'action prioritaires pour de nouveaux travaux sur des questions intéressant la région dans le document CX/NASWP 14/13/9.

Conclusion

Le Comité a reconnu que le mécanisme actuel de la lettre circulaire pour recueillir des informations sur les systèmes nationaux de coordination, la participation des consommateurs à l'élaboration de normes et au Codex au niveau national pourrait être amélioré. Le Comité de coordination a décidé de suspendre l'utilisation de cette lettre circulaire jusqu'à ce qu'un mécanisme de remplacement soit trouvé.

CCEURO (vingt-neuvième session)

Un pays observateur a noté que le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) avait recommandé de conserver la lettre circulaire comme mécanisme permettant d'identifier les besoins et les priorités dans les régions. Un pays membre a fait observer que l'évaluation et la gestion des risques devaient être prises en compte dans l'identification des besoins et des priorités en vue de nouvelles activités, notamment les nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Conclusion

Le Comité est convenu que les considérations formulées au titre de la proposition 3.2 s'appliquaient aussi à la proposition 3.3.

CCASIA (dix-neuvième session)

Les délégations sont convenues qu'il était important que les comités régionaux de coordination collectent des informations sur les besoins et les priorités des pays. Il a été observé que le document préparé par le Coordonnateur régional sur des questions Codex intéressant la région (point 10) a fourni des informations sur les besoins et les priorités liés au Codex qui ont été échangées tous les deux ans tandis qu'une plateforme en ligne permettrait de les échanger ainsi que d'autres informations en temps réel. Les délégations ont noté que les besoins et les priorités pourraient aussi se rapporter au secteur du commerce, par exemple les exigences en matière de conformité et d'importation; que les besoins et les priorités étaient aussi traités lors d'événements régionaux par exemple des ateliers, des consultations et des réunions organisés par la FAO et l'OMS qui continueront d'être un mécanisme important pour collecter ces informations.

Conclusion

Le Comité a reconnu l'importance de collecter et d'échanger des informations sur les besoins et les priorités des pays, qui pourraient comprendre également des questions de commerce des denrées alimentaires. Il a noté qu'une plateforme en ligne pourrait être utile pour échanger des informations en temps réel.

CCLAC (dix-neuvième session)

--

CCAFRICA (vingt et unième session)**Conclusion**

Le Comité a approuvé les propositions énoncées dans le document.

IV. Planification stratégique régionale

CCNASWP (dix-neuvième session)

Les délégations ont appuyé les travaux sur le Plan stratégique régional notant qu'il était utilisé par certains pays pour élaborer leurs stratégies nationales pour le Codex, déterminer les besoins de renforcement des capacités, planifier les activités de renforcement des capacités et demander un financement pour les programmes du Codex.

Les délégations ont soutenu l'harmonisation du calendrier du Plan stratégique régional et du Plan stratégique mondial du Codex; il a toutefois été noté qu'une certaine flexibilité était nécessaire pour tenir compte des différents calendriers des comités régionaux de coordination et de la Commission.

Conclusion

Le Comité a fait part de son adhésion générale au maintien des plans stratégiques régionaux qui soutiennent l'élaboration de stratégies nationales pour le Codex et pour la planification des activités de renforcement des capacités et la mobilisation de ressources.

Le Comité est convenu que les plans stratégiques régionaux devaient être cohérents avec le Plan stratégique du Codex et le compléter et, si possible, avoir le même calendrier.

CCEURO (vingt-neuvième session)

Le Comité est convenu que les plans stratégiques régionaux devaient être cohérents avec le Plan stratégique du Codex et le compléter et, si possible, avoir le même calendrier.

CCASIA (dix-neuvième session)

Notant que le Plan stratégique mondial du Codex pour 2014-2019 était très complet, des délégations ont estimé que le Plan stratégique régional pour le CCASIA n'était plus nécessaire et que le CCASIA pourrait contribuer aux objectifs et aux activités du Plan stratégique mondial. Elles ont jugé qu'il serait utile d'avoir un seul Plan stratégique car cela permettrait d'éviter les chevauchements et d'économiser des ressources considérables et beaucoup de temps; que les activités spécifiques du projet de plan stratégique régional non envisagées dans le Plan stratégique mondial pourraient être documentées sous la forme d'une liste d'activités prioritaires ou d'un plan d'action sans qu'il soit nécessaire d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre un Plan stratégique régional.

Conclusion

Le Comité était d'avis que les Plans stratégiques régionaux pourraient ne pas être nécessaires du fait que les comités régionaux de coordination se doivent de fournir un retour d'information et un soutien au Plan stratégique mondial du Codex. Il a noté qu'une liste d'activités prioritaires ou un Plan d'action pour le CCASIA pourraient convenir et remplacer le Plan stratégique régional pour le CCASIA.

CCLAC (dix-neuvième session)

Au sujet de la cohérence entre les plans stratégiques régionaux et mondial, une délégation, tout en exprimant son accord, souhaitait qu'il demeure possible d'inclure une question spécifique à la région dans le plan régional et qu'une telle mesure ne soit pas considérée comme incompatible avec le plan stratégique mondial.

Conclusion

Le Comité a fait sienne l'idée que le plan stratégique régional devait être en accord avec le plan stratégique mondial, tout en reconnaissant qu'il était nécessaire d'inclure des questions spécifiques à la région qui n'avaient peut-être pas d'équivalent à l'échelon mondial.

CCAFRICA (vingt et unième session)

Le Comité est convenu de continuer à élaborer un plan stratégique régional car il permet de prendre en compte les besoins régionaux.

Le Comité est aussi convenu que le plan régional stratégique devait être en cohérence avec le plan stratégique mondial sur le plan du contenu et du calendrier afin de garantir leur complémentarité.

Annexe 3

MODÈLE PROPOSÉ POUR LA COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE EXERCÉ PAR L'ÉTAT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS

Le présent modèle est centré sur les fonctions réglementaires et officielles exercées par l'État pour garantir la sécurité sanitaire et la qualité acceptable des aliments. Il servira de point de départ à un système en ligne qui doit permettre de collecter et de rendre disponible des informations de manière structurée. Les pays pourront mettre à jour leur «profil» en fonction de l'évolution des systèmes. L'investissement dans ce système doit permettre aux pays d'accéder à des informations de même ordre sur les systèmes de contrôle des aliments. Les avantages qui pourront en être tirés sont notamment une meilleure information sur les parties responsables et les activités clés, le partage de données sur la manière de renforcer les systèmes, des renseignements de base sur l'état d'avancement du développement des systèmes.

1. Principaux textes législatifs et règlements concernant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments [*Titre, année, brève description, lien/téléchargement de la législation*]
 - a. Normes – conseils sur l'utilisation des normes Codex comme fondement des normes nationales
2. Informations sur les documents de politique ou de stratégie en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments (année, durée)
3. Gouvernance nationale – Cadre institutionnel
 - a. Indiquer les principaux organismes publics et ministères chargés de la gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments (décrire succinctement le mandat principal, l'étendue des responsabilités, y compris les produits d'alimentation animale)
 - b. Indiquer les principaux organismes publics et ministères chargés de la qualité des aliments
 - c. Indiquer les principaux organismes publics et ministères chargés du contrôle des denrées alimentaires (peut-être décrit en fonction du groupe d'aliments (viande, poisson, lait, etc.), du secteur de la filière alimentaire (production primaire, vente au détail, restaurants, denrées importées, etc.)
 - d. Indiquer l'institution/organisme chargé des avis scientifiques et de l'évaluation des risques (si plusieurs agences/organismes sont concernés, décrire les domaines de compétence respectifs)
 - e. Comment la communication sur les risques est-elle effectivement assurée (par exemple, entre les gestionnaires et les évaluateurs des risques, des gestionnaires des risques vers les parties prenantes, etc.)?
 - f. Existe-t-il un ou des mécanismes permettant d'assurer une collaboration multi-sectorielle (par exemple entre les ministères et les organismes publics chargés des secteurs de la santé, de l'agriculture et du commerce)?
4. Gestion des travaux du Codex
 - a. Lieu où se trouvent les points de contact du Codex (et coordonnées) [lien vers la liste des points de contact du Codex]
 - b. Existence (et composition) d'un comité national du Codex ou d'autres organes chargé d'examiner les questions ayant trait au Codex
 - c. Tout processus ou système permettant aux parties prenantes non gouvernementales d'intervenir dans le processus consultatif (par exemple, société civile, secteur industriel)
5. Laboratoires de référence nationaux chargés de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments (*brève présentation de la structure*)
 - a. Citer les principaux laboratoires (indiquer type/domaine des compétences et homologation)
6. Surveillance et suivi
 - a. Type de données collectées (épidémiologie, contaminant, consommation alimentaire) et par qui
 - b. Citer les programmes de contrôle mis en place aux niveaux national ou régional (contaminants, pesticides, mycotoxines, médicaments vétérinaires, métaux lourds, analyses microbiologiques)
 - c. Données de surveillance des maladies d'origine alimentaire

- d. Existe-t-il une liste des risques prioritaires en matière de sécurité sanitaire des aliments?
 - e. Rapports pertinents - annuels etc.
7. Interventions en cas d'incidents et de situations d'urgence liés à la sécurité sanitaire des aliments
- a. Un plan d'intervention d'urgence ou tout autre mécanisme est-il mis en place?
 - b. Y a-t-il un échange d'informations rapide entre les autorités chargées de la sécurité sanitaire des aliments et les secteurs concernés en cas d'incidents ou de situations d'urgence?
 - c. INFOSAN et autres contacts importants
 - d. Des procédures de rappel des produits alimentaires ont-elles été établies?
 - e. Votre pays participe-t-il à un système d'alerte rapide pour les situations d'urgence, les incidents ou les rejets liés à la sécurité sanitaire des aliments?
8. Formation du personnel
- a. Des politiques et des programmes ont-ils été mis en œuvre pour la formation du personnel effectuant des tâches officielles?
 - b. Des politiques et des programmes ont-ils été mis en place afin de garantir que les opérateurs de la chaîne alimentaire ont accès à une formation adéquate et efficace?
9. Procédures documentées et vérifications
- a. Procédures documentées existantes– manuels, procédures opérationnelles standard, protocoles
 - b. Les fonctions officielles font-elles régulièrement l'objet de vérifications internes ou externes?

Notes:

- a. Les pays sont encouragés à fournir des liens vers les sites web le cas échéant – concernant un ministère clé, un point de contact du Codex etc.
- b. Afin d'éviter la collecte multiple d'information, il faudra, si possible, établir des références croisées ou utiliser les informations disponibles dans des bases de données officielles – par exemple, la liste Codex des points de contact du Codex, ou encore FAOLEX, la base de données en ligne de la FAO sur les législations

Annexe 4

Ordre du jour provisoire type des comités régionaux de coordination

Point	Objet
1	Adoption de l'ordre du jour
2	Discours-programme et débat sur la question régionale des priorités et des défis communs à relever
3	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex
4	Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région
5	Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex
6	Normes alimentaires dans la région
7	Points liés à l'élaboration ou à la révision des normes régionales spécifiques <ul style="list-style-type: none">- Avant-projet de ...-
8	Nomination du Coordonnateur
9	Travaux futurs <ul style="list-style-type: none">• Identification et classement par ordre de priorité des besoins des régions.• Besoin éventuel de normes régionales ou pertinence des normes régionales existantes.
10	Questions diverses
11	Date et lieu de la prochaine session
12	Adoption du rapport